

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022**Publié le : 13/10/2022**

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noiron : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006231

Rapport n° 7 - Contrat P@C (Porter une action concertée) 2022-2028 avec le Département du Doubs - Désignation des membres de l'instance de concertation (comité de pilotage)

Contrat P@C (Porter une action concertée) 2022-2028 avec le Département du Doubs - Désignation des membres de l'instance de concertation (comité de pilotage)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre du futur nouveau contrat départemental de territoire « Porter une Action Concertée » P@C 25 sur la période 2022-2028, il est proposé de désigner les membres de la future instance de concertation (comité de pilotage) du territoire de Grand Besançon Métropole.

Sur la période 2022-2028, le soutien financier accordé par le Département aux projets territoriaux s'effectue par le biais d'un contrat pluriannuel d'une durée de 7 ans, à l'échelle de Grand Besançon Métropole. Cette nouvelle contractualisation fait suite au précédent contrat P@C 2018-2021 et s'inscrit dans la continuité du projet stratégique départemental C@P 25.

I. Rappel du contexte

Le cadrage du contrat P@C 2022-2028 a été adopté par l'Assemblée départementale du 28 mars 2022 et définit les axes d'intervention prioritaires du Département.

Les projets proposés dans le cadre de cette contractualisation devront ainsi répondre aux enjeux définis par le Département, à savoir :

- l'amélioration du maillage territorial et de la qualité des équipements et services au public (bâtiments administratifs, éducation, sport, culture,...) ;
- l'aménagement des espaces publics et des lieux permettant de développer le «vivre ensemble» ;
- la restauration et valorisation du patrimoine local ;
- la requalification du foncier et du patrimoine bâti existant afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de renforcer l'attractivité des territoires et de favoriser une dynamique de sobriété foncière (en lien avec l'Etablissement public foncier Doubs BFC).

A ce titre, le Département propose une enveloppe de 75 M€ à l'échelon départemental pour le soutien à la mise en œuvre des projets locaux, dont 14,9 M€ alloués au territoire du Grand Besançon (soit 19,87 % de l'enveloppe globale), auxquels s'ajoute l'enveloppe non consommée au titre du précédent contrat, pour un total de près de 17 M€.

Cette enveloppe sera répartie entre deux volets :

- un volet « soutien aux dynamiques territoriales », dédié au soutien d'opérations structurantes, s'inscrivant dans le projet de territoire de GBM et répondant aux priorités du Département, hors projets d'envergure supra communautaire ou départemental faisant l'objet d'une enveloppe spécifique de 15 M€ au niveau départemental ;
- un volet « soutien à la vie locale », réservé aux communes de moins de 10 000 habitants et désormais ouvert aux associations, pour participer aux opérations d'intérêt local.

Le contrat territorial est à ce jour en cours de préparation et sa signature devrait intervenir avant la fin de l'année 2022. Une délibération présentant la stratégie globale à l'échelle départementale et détaillant les modalités d'application de la contractualisation sera proposée à un prochain Conseil Communautaire.

II. Composition et rôle de l'instance de concertation (comité de pilotage)

Sur le modèle du précédent contrat, une instance de concertation (comité de pilotage) devra se réunir une à deux fois par an, au fur et à mesure de l'exécution du contrat.

L'instance de concertation a pour mission de :

- définir les orientations du projet de territoire présenté au contrat (dans le cadre des orientations fixées par le Département),
- proposer une programmation des opérations retenues au titre de la programmation du volet « soutien aux dynamiques territoriales »,
- proposer, si besoin, un arbitrage entre les deux volets « soutien aux dynamiques territoriales » et « soutien à la vie locale ».

Les membres de l'instance de concertation sont chargés de représenter les Maires de l'ensemble du territoire et de relayer le cas échéant aux communes les informations sur les dispositifs départementaux mis en place et les décisions prises par l'instance. Le compte-rendu de l'instance de programmation sera transmis par le Département à l'ensemble des communes de GBM.

Dès à présent, le Conseil départemental sollicite la désignation des membres cette instance, afin de mener à bien les discussions sur la constitution du futur contrat.

Cette entité, présidée par Madame la Présidente du Département, associe les personnes suivantes :

- Les Conseillers départementaux des cantons concernés (17 conseillers sur le territoire du Grand Besançon),
- 13 représentants du Grand Besançon, dont Madame la Présidente.

A ce titre, la liste suivante est proposée :

NOM	Fonction
Mme Anne VIGNOT	Présidente de Grand Besançon Métropole
M. Gabriel BAULIEU	Maire de Serre-les-Sapins
M. Christian MAGNIN-FEYSOT	Maire de Chalezeule
M. Pascal ROUTHIER	Maire de Saint-Vit
M. Benoit VUILLEMIN	Maire de Saône
M. Jean-Paul MICHAUD	Maire de Thoraize
M. René BLAISON	Maire de Chalèze
M. Yves GUYEN	Maire d'Ecole-Valentin
M. Gilles ORY	Maire de Bonnay
M. Gilbert GAVIGNET	Maire de Chemaudin et Vaux
M. Frank LAIDIE	Maire de Pugey
M. Denis JACQUIN	Maire de Torpes
M. Anthony POULIN	Adjoint de la Ville de Besançon, représentant de la Maire de Besançon

Messieurs Gabriel BAULIEU (2), René BLAISON (1), Gilbert GAVIGNET (1), Yves GUYEN (1), Denis JACQUIN (1), Frank LAIDIE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1), Jean-Paul MICHAUD (1), Gilles ORY (1), Anthony POULIN (2), Pascal ROUTHIER (1), Benoit VUILLEMIN (2), conseillers intéressés, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A la majorité (1 contre), le Conseil de Communauté :

- fait application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ;
- se prononce favorablement sur la proposition de représentation à la future instance de concertation (comité de pilotage) du contrat territorial départemental.

Le secrétaire de séance,

Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 98

Contre : 1

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Conseillers intéressés : 15

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.